



Objectifs **pédagogiques**



À l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :

- se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement ;
- observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé suceptibles d'être encourues;
- participer à la maitrîse du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.



Durée:

2 jours non consécutif soit 14 h de face à face pédagogique avec mise en application en travail intersession.



Pré-requis:

Aucun



Nombre de stagiaires :

10 salariés maximum par session



Public:

Tous les salariés des entreprises des secteurs de l'industrie, du bâtiment, du commerce et des activités de bureau



Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux défi-

• A l'issue de cette évaluation certificative, un

de la formation et ayant réussi l'évaluation.

certificat d'acteur PRAP IBC est délivré au can-

didat ayant participé activement à l'ensemble

nis par l'INRS, dans le référentiel de certifica-

tion de la PRAP et transcrits dans la grille de certification individuelle fournie par l'INRS.



Moyens & méthodes pédagogiques

Le programme de formation et les moyens pédagogiques sont conformes à ceux définis par l'INRS dans le document dans le document de référence v9-01/2021:

- Paperboard
- Vidéoprojecteur avec ordinateur
- Document de référence
- Plaquette ED de l'INRS du dispositif
- Tous les outils nécessaires au bon déroulement de la formation
- Carte PRAP Certification délivré par le réseau prévention



PROFIL DU FORMATEUR

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Formateur titulaire d'un certificat de formateur PRAP valide



CONTACT

Sur devis

TARIFS

Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le début de la formation.



FORMATION CONTINUE

Le certificat d'acteur PRAP est valable 24 mois. Avant la fin de cette période, le stagiaire doit suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) PRAP pour prolonger sa validité pour une nouvelle période de 24 mois.



Responsable pédagogique **Jimmy FLAMBARD**

+262.06.93.62.92.64

Programme de la formation PRAP



1. LA PRÉVENTION (3 HEURES 30)

- Connaître et comprendre la réglementation en vigueur concernant la prévention des risques professionnels
- La prévention des risques (enjeux, acteurs, AT/MP...)
- Échanges sur les pratiques de l'entreprise
- Le mécanisme d'apparition du dommage (MAD)
- Les principes généraux de prévention

3. PHASE APPLICATIVE ET ÉVALUATIVE (3 HEURES 30)

- Analyse terrain, mise en situation pratique
- Épreuve certificative portant sur l'analyse d'une situation de travail
- Restitution et présentation des travaux
- Échange sur les pistes d'amélioration
- Travail sur la remontée d'informations à la hiérarchie

2. L'ANALYSE DE SITUATION (3 HEURES 30)

- Anatomie / Physiologie / Pathologie
- Les limites du corps humain
- L'analyse du poste de travail par la mise en place de méthodologie (ITAMAMI, QQOCQP, Fiche d'observation et d'analyse)

4. PHASE APPLICATIVE ET ÉVALUATIVE / PRINCIPES DE SÉCURITÉ PHYSIQUE ET ÉCONOMIE D'EFFORT (3 HEURES 30)

- Finalisation des analyses terrain
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Les aides mécaniques
- Synthèse et conclusion

